VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 12 novembre 2019

Présents : MM & Mme Noizet W, Président
Adam P, Bourgmestre,
Houthoofdt A, Maqua J, Istace F, Pochet A,. Echevins,
Arnould , Président CPAS,
Denis G, Adam D, Defat A, Dabe F, Maziers P, Brouillon P, De Wachter S, Nemery MJ, Dachy F ;Conseillers Communaux,
Grosvarlet , Directrice générale ff

Excusé : Monsieur Albert A.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. P.V. de la séance du 24.10.19.
   Monsieur Defat précise que ce n'est pas Mme Pochet mais bien M. Denis qui est sorti au prononcé du huis clos en séance du 26 septembre 2019.
   Moyennant cette remarque le procès-verbal est approuvé par 14 oui et 2 abstentions (Messieurs Dachy et Istace, non présents à la séance du 24 octobre 2019)

Claire Jadoul, Directrice financière,entre en séance

Comptabilité

Alain Albert entre en séance

2. M.B. n° 02/2019
   Par 11 oui et 6 abstentions vote la modification budgétaire n°02/2019
   Le groupe de la minorité justifiant son abstention par ces deux points :

   - Top forte diminution des moyens, pourtant récurrents et initialement prévus, pour veiller au bon état de la ressource principale de la commune, le patrimoine forestier. Ce n'est pas parce que le rendement actuel n'est pas au mieux qu'il faut négliger l'entretien au risque d'en déprécier encore le rendement futur.

   - Recours dans les recettes ordinaires à la dotation de 283.488,15 € à l'article « dépenses non engagées de l'exercice » alors qu'au budget initial la majorité avait fustigé ses prédécesseurs en se faisant forte de ne pas inscrire cette recette fictive. Où est la ligne de conduite de la majorité ? Quand le besoin est là, tout est bon

Claire Jadoul quitte la séance

3. Arrêté du 15 octobre 2019 du SPW – Direction de la tutelle financière approuvant les délibérations du 26 septembre 2019 par lesquelles le Conseil a établi divers règlements taxes pour les exercices 2020 à 2025 : communication -

4. Arrêté du 22 octobre 2019 du SPW – Direction de la tutelle financière approuvant les délibérations du 26 septembre 2019 par lesquelles le Conseil a établi diverses redevances pour les exercices 2020 à 2025 : communication

Intercommunales

5. Sofilux : Assemblée générale ordinaire du 12.12.2019 :

A l'unanimité approuve les points mis à l'O.J.

Intervention de Guy Denis

Monsieur Denis pose deux questions relatives au fonctionnement du Collège

- Par rapport à la décision prise en Collège du 15 octobre 2019 relative au Plan interne d'urgence réalisé par un conseiller communal. Monsieur Denis demande si dans ce cas on ne dépasse pas le cadre de conseiller communal. Madame Grosvarlet répond qu'à première vue, cette tâche n'étant pas rémunérée, rien n'empêche un conseiller communal de partager son expertise mais propose de prendre le temps d'examiner la question afin d'y répondre plus complètement lors du prochain conseil communal.

- Monsieur Denis souhaite recevoir des informations sur le nouvel Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres. Mme Grosvarlet explique que cette réglementation exige du maître d'ouvrage l'analyse des terres de déblais de ses chantiers par un laboratoire agréé. Cet arrêté était à l'origine d'application au 1er novembre 2019 mais sa date d'entrée en vigueur a finalement été reportée au 1er mai 2020.

  Monsieur Denis s'étonne que lors de la séance du Collège du 29 octobre 2019, Monsieur Houthoofdt ne soit pas sorti étant donné que ce point concernait les essais sur des terres de remblais du chantier Tombeau du Géant adjugé à l'entreprise Lionel Houthoofdt. Mme Grosvarlet explique que les essais sont réalisés par l'expert agréé AG Environnement. En outre, cette décision n'a plus lieu d'être étant donné que comme expliqué plus haut, l'entrée en vigueur de cet Arrêté est reportée au 1er mai 2020 et que donc le chantier n'est plus concerné par cette règlementation.

Intervention de Marie -Julie Nemery

Madame Nemery souhaite un passage piéton avec panneau indicateur à l'école communale de Mogimont

Intervention de Stéphanie De Wachter

Madame De Wachter souhaite savoir si le projet de changement de bâtiment d'accueil de la crèche « Clapotine » est toujours d'actualité. Mme Maqua répond que oui, une réunion à ce sujet est d'ailleurs prévue.

Intervention d'André Defat

Monsieur Defat souhaite que le Collège intervienne auprès du Syndicat d'initiative afin que lors des prochaines Fêtes de la Chasse, les écoles participantes ne soient plus dans l'obligation de payer leur emplacement.

Intervention de Fabien Dachy

Monsieur Dachy s'interroge sur la nécessité de conserver la double clôture placée en prévention de la PPA le long de la RN83. Monsieur Adam répond que lors des réunions avec les différents intervenants dont le SPW, il n'était pas envisageable de supprimer l'une de ces clôtures.

Il est 21 H 11
Le Président lève la séance.
Approuvé en séance du 19 décembre 2019.

Par le Conseil :

La Directrice générale ff	Le Président
GROSVARLET I	ADAM P